

Interpellation – Précarité, un état des lieux rapide face à l’urgence sanitaire !

La crise du COVID-19 a eu pour effet de révéler une précarité souvent cachée en Suisse. Nous avons toute et tous en mémoire les distributions de denrées alimentaires, notamment à Genève et Lausanne, qui ont attiré des centaines de personnes, dont des familles monoparentales, des individus isolés socialement, ou encore des travailleurs et des travailleuses sans statut précipités dans la misère. Des personnes que l’on ne remarque pas en temps normal, mais qui contribuent à la prospérité économique.

Ce printemps, Caritas Vaud et le CSP Vaud ont mis en place un Fonds d’aide d’urgence en faveur des personnes touchées directement par la crise sanitaire. Ce fonds a permis de verser plus d’1 million de francs d’aides directes à quelque 1’000 ménages et individus en seulement 3 mois. Toutefois, la semaine dernière Caritas Vaud et le CSP Vaud ont tiré la sonnette d’alarme et appelé les pouvoirs publics à prendre le relais et à s’engager davantage afin d’éviter qu’une détresse sociale d’une telle ampleur ne se reproduise à l’occasion de la seconde vague (cf. 24heures « Les oubliés de l’aide publique face à la seconde vague »).

Lors de sa séance du 2 septembre 2020, le Conseil communal a accepté le préavis d’urgence octroyant à la Municipalité un crédit de CHF 300’000.00 pour soutenir l’économie morgienne et de CHF 200’000.00 pour les manifestations en lien avec la crise du COVID-19. Toutefois, à ce jour aucune stratégie de soutien – financier ou en nature – n’a été mise en place pour les personnes physiques qui se retrouvent en situation de précarité en raison de la crise sanitaire. Or, nous le savons aujourd’hui, la 2ème vague est arrivée et cette population précaire ne tiendra pas mieux en hiver qu’à la belle saison. Au vu des récentes restrictions annoncées, il devient urgent d’agir !

Dans le cadre de ses travaux relatifs au préavis susmentionné, la commission des finances avait interrogé la Municipalité sur sa stratégie d’aide aux personnes physiques en situation difficile suite à cette pandémie. La Municipalité avait fourni les éléments de réponse suivants (cf. rapport de commission n° 33.9/20) :

« (...) Comme mentionné en séance, la Ville est intervenue par le biais d’un soutien à l’aide alimentaire mais la Municipalité n’a pas prévu des aides financières individuelles autres que celles fédérales (PC/AVS-AI et chômage), cantonales (RI, PC famille ainsi que subsides assurances) et communales déjà existantes. (...) ». Après avoir listé l’ensemble des aides versées par la Ville via diverses associations ou fonds, la Municipalité indiquait encore qu’un suivi de la situation est assuré par la Direction de la cohésion sociale qui a prévu de rencontrer les associations sociales situées sur le territoire communal pour faire un point de situation au mois de septembre.

Suite à cette réponse ne prévoyant aucune mesure directe spécifique, la commission des finances avait exprimé dans son rapport le vœu suivant :

- Que la Municipalité étudie une stratégie pour proposer une aide aux personnes physiques.

Suite à la rencontre entre la Direction de la cohésion sociale et les partenaires sociaux qui devait avoir lieu en septembre, et au vu de l’évolution rapide et préoccupante de la situation sanitaire et économique, le groupe PSIG a l’honneur de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Quel est l'état des lieux général de la situation des personnes physiques en situation de précarité à Morges, notamment dans le contexte particulier de la crise sanitaire ? Cet état des lieux justifie-t-il aux yeux de la Municipalité de réaliser une étude plus large sur la précarité au niveau local ou régional ?
2. La Municipalité a-t-elle constaté une augmentation des demandes de prestations sociales et/ou sanitaires auprès des services communaux, du CSR ou des partenaires sociaux ? La typologie des bénéficiaires a-t-elle évolué suite à cette crise ?
3. Le cas échéant, peut-on chiffrer cette augmentation et détailler la nature des besoins les plus sollicités (aide financière, aide alimentaire, accès à la santé et à l'hygiène de base, au logement et à l'hébergement, soutien administratif, prestations pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale, etc.) ?
4. Sur la base des observations faites sur le terrain notamment par les associations sociales actives à Morges, existe-t-il dans le contexte particulier de la crise du COVID-19 des facteurs spécifiques de nature à précipiter dans la précarité (perte d'emploi, diminution de revenu dans un contexte de RHT, isolement social, exacerbation de maladies psychiques préexistantes, inaccessibilité des prestations d'aides ou de soutiens ou autres) ?
5. Quels sont la stratégie et les moyens mis en place pour satisfaire l'augmentation des besoins constatée ? Une hausse des subventions accordées aux associations sociales actives à Morges est-elle possible ou envisageable, notamment dans le cadre du budget 2021 ?
6. Des problématiques d'accès aux prestations sociales ont-elles été identifiées ? La Municipalité prévoit-elle, à l'instar de ce qui a été fait ailleurs (notamment à Genève), de réorganiser son action sociale, notamment une simplification des procédures, afin de répondre plus rapidement aux besoins des plus démunis ? Des besoins en termes de communication ou d'information (site internet, partenaires et relais potentiels, formation des collaborateurs du guichet communal) ont-ils été identifiés ?
7. Quelles sont les autres mesures que la Municipalité envisage de mettre en place à court ou moyen terme ?

Pour le groupe PSIG

Frédéric Eggenberger

Ce texte s'inspire d'une interpellation de M. C. Bussy, conseiller communal à Vevey, « Pour regarder la précarité en face » et d'une motion du groupe socialiste veveysan « Précarité, faire face à l'urgence et anticiper avec détermination ! » déposées respectivement les 18 juin et 8 octobre 2020 au conseil communal de Vevey